



Municipalité du Canton de Havelock

481, route 203, Havelock, Québec J0S 2C0

Téléphone: 450-826-4741 / télécopie: 450-826-4800

dg@mun-havelock.ca

**AVIS PUBLIC
RÔLE D'ÉVALUATION 2027-2028-2029**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Francine Crête, directrice générale et Greffière-Trésorière de la municipalité du Canton de Havelock :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Havelock pour les années 2027-2028-2029 est déposé au bureau de la Greffière-Trésorière, sis au 481 route 203, Havelock, Qc, J0S 2C0, en date du 14 octobre 2026. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2027;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible à la MRC du Haut-Saint-Laurent.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 338-2023 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale.
- Être déposée à la MRC du Haut-Saint-Laurent, sise au 10, rue King, Huntingdon (Qc), J0S 1H0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**PUBLIC NOTICE
ASSESSMENT ROLL 2027-2028-2029**

NOTICE is hereby given by the undersigned, Francine Crête, General Director and Clerk-Treasurer of the Municipality of the Township of Havelock:

THAT the assessment roll of the Municipality of the Township of Havelock for 2027-2028-2029 is deposited at the office of the Clerk-Treasurer, located at 481 Route 203, Havelock, Qc, J0S 2C0, as of October 14, 2026, and is available for inspection during regular office hours.

An application for review under Division 1 of Chapter X of the Act respecting municipal taxation must be filed before May 1, 2027;

This request for review must, under penalty of rejection:

- be made on the form prescribed in the first paragraph of article 263, paragraph 2°, of the Act respecting municipal taxation and entitled "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". The form is available at the MRC du Haut-Saint-Laurent.
- be accompanied by the amount of money determined by MRC du Haut-Saint-Laurent by-law 338-2023, in accordance with section 263.2 of the Municipal Taxation Act.
- be deposited at the MRC du Haut-Saint-Laurent, located at 10, rue King, Huntingdon (Qc), J0S 1H0.

If the application is made by handing in the duly completed form, it is deemed to have been filed on the day it is received. If sent by registered mail, the application is deemed to have been filed on the day it is sent.

Donné à Havelock, le 15 octobre 2026, GIVEN on October 15, 2026. n

(Original signé / signed)

Francine Crête
Directrice générale et Greffière-Trésorière